

Données Essentielles

Caractéristiques des acheteurs :

Nom de l'acheteur ou du mandataire :

Commune de MALVILLE

Numéro SIRET de l'acheteur ou du mandataire :

21440089700010

Caractéristiques du marché public :**Numéro d'identification unique de marché public :**

214400897000102021FE0610E000

Nature du marché :

Marché

Objet du marché :

Travaux d'extension de l'école L'Orange Bleue Relance des lots 02 (gros oeuvre, 03 (isolation thermique par l'extérieur) et 04 (bardage bois)

Code CPV principal :

45000000-7

Procédure de passation :

Procédure adaptée

Technique d'achat :

Sans objet

Modalité d'exécution du marché public :

Sans objet

Lieu principal d'exécution :

MALVILLE ECOLE ORANGE BLEUE

Identifiant du lieu principal d'exécution (code postal ou code INSEE) :

44260

Type de code du lieu d'exécution :

Code postal

Durée totale du marché :

10 mois

Considérations sociales :

Pas de considération sociale

Considérations environnementales :

Pas de considération environnementale

Marché comportant des travaux, services ou fournitures innovants :**Part des produits issus de l'Union européenne :**

0.0

Part des produits fabriqués en France :

0.0

CCAG de référence :

Pas de CCAG

Date de notification :

21/07/2021

Date initiale de publication des données essentielles :

13/06/2023

Caractéristiques financières :

Nombre d'offres :

Montant forfaitaire ou estimé maximum HT :

375 607 euros

Forme du prix :

Unitaire

Type de prix :

Attribution d'une avance :

Caractéristiques d'identification des opérateurs économiques :

Dénomination sociale	Identifiant (Siret, n° TVA intra, etc)	Type d'identifiant
SAS AGB RENOVATION (lot 03)	81218252200020	SIRET
Type de groupement d'opérateurs économiques :		
Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation :		
SAS AGB RENOVATION (lot 04)	81218252200020	SIRET
Type de groupement d'opérateurs économiques :		
Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation :		
SAS CLEMENT & FILS (lot 2)	31080260800045	SIRET
Type de groupement d'opérateurs économiques :		
Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation :		